

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 457 Subvention à l'association des Artistes du 5e (5e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des Artistes du 5e ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 7 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 5e arrondissement, à l'association des Artistes du 5e dont le siège social est situé 218 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS, au titre de ses activités en 2012. 2012_05224 D01509-5342.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

